



*Ne pas subir,
Toujours agir !*

Merci pour
votre soutien



UNISSONS-NOUS, POUR LOGER UNE FAMILLE SANS TOIT

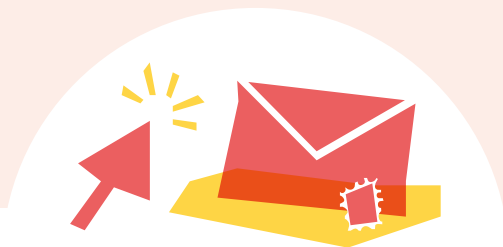
L'association procure un **logement** à des familles sans toit, les **accompagne**, et **assure le paiement du loyer** le temps pour elles de retrouver leur **autonomie**.



COMMENT CA MARCHE ?

100 adhérents pour loger une famille

Pour être membre, vous devez vous engager pour **deux ans** à verser au moins **5 €/ mois** ou **60 €/an**.



RÉDUCTION FISCALE

Le don à 100 pour 1 du Cher ouvre droit à **réduction fiscale** (articles 200 et 238 bis du code général des impôts).

POUR PARTICIPER

- Adhésion sur notre site : www.100pour1-du-cher.fr
- ou retournez le bulletin d'engagement ci-contre à :
100 pour 1 du Cher
Domaine du Verniller
18570 La Chapelle Saint-Ursin

Une démarche citoyenne à l'initiative d'**Emmaüs du Cher**.



BULLETIN D'ENGAGEMENT

(Bulletin valant adhésion à l'association)

Je deviens l'un des 100 pour 1.

Je refuse que des familles avec enfants, françaises ou étrangères, avec ou sans papiers restent sans toit.

M. Mme Famille Groupe

Nom _____ Prénom _____

Adresse postale _____

Courriel _____

Téléphone _____

Je m'engage sur 2 ans, à verser 5€ par mois minimum.

- Par virement bancaire**
régulier à compter du
Je décide de verser €
 Par mois Par trimestre Par an
- Par chèque**
À l'ordre de «100 pour 1 du Cher»
Je décide de verser €
 Pour 1 an Pour 2 ans

Pour les chèques :

À l'ordre de « 100 pour 1 du Cher »

Pour les virements :

IBAN : FR76 1450 5000 0108 0022 6345 981

BIC : CEPAFRPP450

Date et signature

